

Date de Convocation

30/05/2024

Date d’Affichage

30/05/2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 14

Votants 16

OBJET :

**Signature d’une
convention de
groupement de
commandes
« Signalisation routière
verticale et horizontale,
fourniture et pose »**

L’an deux mille vingt-quatre, le six juin à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE,
Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE,
Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Emmanuelle AUMARD,
Anne DAMIE, Aurore PENNORS

Absent ayant donné procuration : Emilie VANDERBAUWEDE,
Rénald DUREUX

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Vu la délibération n°CC_2024_123 du Conseil communautaire
du 27 mai 2024 relative à la signature d’une convention de
groupement de commandes « *Signalisation routière verticale
et horizontale, fourniture et pose* ».

Considérant que ce groupement permettra en mutualisant les
procédures, de rendre plus efficaces les opérations de mise
en concurrence qui auraient été engagées individuellement
par chaque membre et ainsi d’obtenir les meilleures conditions
tarifaires, au regard du nombre de membres et des économies
d’échelle en découlant, ainsi que des prestations de service de
qualité.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE
CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de
commandes.

Et que la commission d’appel d’offres serait celle du
coordonnateur.

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de
la commande publique, ainsi que celles de l’article L1414-3 du
Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l’exposé du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION
sur 16 votants)

- De participer au groupement de commandes
« *Signalisation routière verticale et horizontale,
fourniture et pose* »,
- D’autoriser son Maire à signer la convention de
groupement de commandes, ainsi que tout document
afférent.

Secrétaire de séance

Aurore PENNORS



Fait et délibéré à Ennevelin,
le 6 juin 2024,
Le Maire d’Ennevelin,
Michel DUPONT

